

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B373-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B373

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_4_01

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Agriculture

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère agricole pour l'année 2014.

Dans ce dossier sont présentées deux demandes de subvention ayant reçu un avis favorable de la Commission Développement économique et emploi du 9 septembre 2014 pour un montant total de 8.000 €uros.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012-A131 du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

Les fiches de synthèse des associations sont jointes en annexe, ainsi que les budgets prévisionnels 2014 des actions subventionnées.

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1 (en €)	Budget global de l'action (en €)	Subvention sollicitée (en €)	Subvention thématique (en €) proposée par la commission	Taux de couverture de la subvention
1298	ASSOCIATION DES VIGNERONS DU TERROIR PERTUISIEN	Fête de la musique et du vin le 21 juin 2014	3.000	10.200	3.000	2.000	19,61 %
568	FEDERATION DES BDR DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Mise aux normes sanitaires européennes de l'écloserie fédérale	0	204.784	20.478	6.000	2,93 %
					TOTAL	8.000	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012_A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 donnant délégation d'attribution au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n° 2014_A140 du Conseil communautaire du 03 juillet 2014 modifiant les modalités de paiement prévues par la délibération n° 2005_B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 9 septembre 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations sus-mentionnées pour un montant global de 8.000 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131
1. Caractère agricole	
- « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ».	- L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
- « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ».	- <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté</i> ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix. - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	- L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.
4. Financement	
- « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% du budget prévisionnel, sauf	- Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association. - Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA

dérogations exceptionnelles ».	doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.
5. Reconstitution de la subvention	
- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».	- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n. - Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association. <i>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</i>
6. Communication	
/	- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr - Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.
7. Dérogations, exceptions	
/	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.

Fiches associations et budgets prévisionnels

DOSSIER N°	2014-1298	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	111753	09 septembre 2014	25 septembre 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DU TERROIR PERTUISIEN	
PRÉSIDENT	Monsieur Gérard BREMOND
SIÈGE	PERTUIS
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 2007 a pour objet de faire découvrir la vigne et le vin du terroir de la commune de Pertuis : ☐ promouvoir l'AOC Côtes du Luberon et les vins de Pays de Vaucluse ☐ favoriser les échanges entre vignerons et consommateurs ☐ favoriser le lien entre la viticulture et le tourisme ☐ Organiser la fête de la vigne et du vin ☐ Conservatoire des cépages anciens et nouveaux
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation en partenariat avec l'Office de Tourisme de Pertuis, le 21 juin 2014, à l'occasion de la Fête de la Musique, d'une dégustation des vins en musique à la cave des Bons Sachants à Pertuis, suivi d'un repas sur le parking de la cave pour environ 200 personnes, puis d'un bal avec orchestre ouvert à tous
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.000 € CG84 = 1.500 € COMMUNE DE PERTUIS = 1.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	10.200 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2014	3.000 €
MONTANT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION	2.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	19,61 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	4.613 € au 31/12/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	9.100 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	3.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	32,97 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	15.130 € (arrêté au 31/12/2013)		
CONVERGENCE AVEC LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION (DÉLIBÉRATION 2010-A099) COMPLÉTÉS PAR LA DÉLIBÉRATION 2012-A131			oui
AVIS FAVORABLE DE LA COLLECTIVITÉ DU SIÈGE SOCIAL OU DE LA COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL DE LA MANIFESTATION			oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21/06/2014
Lieu(x) de réalisation	CAVE DES BOIS SACHAITS
Contenus et objectifs de l'action	Dégustation des vins en musique
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	1.000
Durée de l'action	une journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente repas	1.500
Prestations de services	1.700	Autres produits	
Matières et fournitures Repas traiteur	6.400	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	600	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	PACA 2.000
Assurances		Département (s)	Haute-Saône 1.500
Autres Services extérieurs		Commune (s)	Pertuis 1.000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	3.000
Publicité	1.500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	1.200
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	10.200	TOTAL PRODUITS :	10.200

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 3.000 € représente 29 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Cachet de l'Association :
 Le 16/06/2014

**ASSOCIATION DES VIGNERONS
 DU TERROIR PERTUISIEN**
 191 avenue Pierre Semard
 84120 PERTUIS
 Tél. 04 90 79 00 93 - Fax 04 90 79 16 09

DOSSIER N°	2014-568	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	114786	09 septembre 2014	25 septembre 2014	

FEDERATION DES BDR DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	
PRÉSIDENT	Monsieur Luc ROSSI
SIÈGE	GARDANNE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1993, l'association a pour objet : - le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales - la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes sanitaires européennes de son écloserie fédérale basée à Meyrargues. Celle-ci produit et distribue gratuitement à ses associations adhérentes 200.000 œufs de truite et 200.000 œufs de brochets par an. Or, la réglementation en vigueur impose une traçabilité sanitaire, qui nécessite pour la Fédération de réaliser des travaux afin d'une part, de mettre en place un système de traitement de l'eau qui permette d'éliminer tout risque d'introduction des virus de la SHV et de la NHI et en conséquence d'obtenir le statut officiel indemne de SHV/NHI (catégorie 1) et d'autre part, de résoudre le problème d'entartrement des installations. Ce dossier est suivi par le cabinet de vétérinaires « Vetofish ».
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 61.435 € CG13 = 81.913 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	204.784 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2014	20.478 €
MONTANT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION	6 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	2,93 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	98.414,48 € au 28/11/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	%
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	403.325,48 € (arrêté au 28/11/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Jun 2014
Lieu(x) de réalisation	Quai de la Tache à MEYRARGUES
Contenus et objectifs de l'action	Mise aux normes sanitaires extérieurs
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	5 Hrs
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

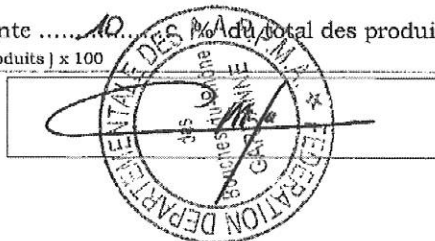
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	40958
Achats		Vente	
Prestations de services	204784	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	61435
Assurances		Département (s)	81913
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	20478
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	204784	TOTAL PRODUITS :	204784

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 20478.€ représente 10 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Gaudanne Cachet de l'Association :
Le 12 / 11 / 13



OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014